

RAPPORT DE MAJORITE DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant :

Motion Fabienne Freymond Cantone au nom du groupe socialiste pour une augmentation substantielle de la production d'énergies renouvelables dans le canton de Vaud

La commission s'est réunie le lundi 3 mai 2010 au DSE à Lausanne. Elle était composée de Mmes Fabienne Freymond Cantone, Christa Calpini, Isabelle Chevalley et de MM. Yves Ferrari, Grégoire Junod, Pierre-Alain Mercier, Michel Miéville, Jean-Yves Pidoux, Rémy Pache. M Pache a été confirmé à la présidence de la commission mais se trouvant dans la minorité, c'est la soussignée qui se charge du rapport de majorité et le président rédigera le rapport de minorité.

Mme la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro était accompagnée de MM. Henri Rollier, chef de service (SEVEN), et Norbert Tissot, ingénieur au SEVEN, que nous remercions pour les notes de séance.

Rappel de la proposition

La concentration de CO2 dans notre atmosphère a augmenté de 35% en un peu plus de 125 ans. De plus, notre société est très dépendante des énergies fossiles, ce qui ne manquera pas de nous poser rapidement un problème. Face à ces enjeux, il s'agit d'avoir une politique de l'énergie ambitieuse. Le canton de Vaud a affiché sa volonté de se diriger vers une société à 2000 watts à plusieurs reprises. La Confédération, par le biais de son programme Cité de l'énergie, vise que 70% de l'électricité consommée sur le territoire communal soit d'origine renouvelable en 2035 et 80% en 2050.

La motion demande que le Conseil d'Etat s'engage à ce que :

1. Les Vaudois consomment pour l'équivalent de 80% d'électricité provenant de sources renouvelables d'ici 2050. La consommation d'énergie renouvelable locale est favorisée.
2. Les entreprises électriques vaudoises renoncent aux investissements dans la génération électrique nucléaire et charbon, aussi par le biais de participations indirectes.
3. Les représentants des communes, du canton et de leurs participations dans les entreprises électriques vaudoises soient munis d'une lettre de mission leur donnant ces objectifs.

Position du département

La conseillère d'Etat rappelle que le canton produit environ 25% de sa consommation électrique, essentiellement par des agents renouvelables. Les 75% doivent être acquis sur le marché. Dans le cadre du rapport sur les perspectives énergétiques du canton de Vaud à l'horizon 2035, la répartition selon les agents énergétiques de la consommation électrique vaudoise est d'environ 45% pour l'hydraulique et d'environ 3% par des déchets ou de nouvelles énergies renouvelables. Toutefois plus de 48% sont des autres agents non vérifiables.

Mme de Quattro indique que cette motion veut donner un signal politique fort en faveur des énergies renouvelables. Le but semble trop ambitieux, même à l'horizon 2050, et n'apparaît pas atteignable à un coût économiquement supportable.

Discussion

La discussion s'engage rapidement sur les points 2 et 3 de la motion qui posent des problèmes d'application.

Pour le point 2, la plus grande entreprise électrique du canton, Romande énergie, est cotée en bourse. C'est certes une société qui est en grande majorité en main publique, mais elle a un fonctionnement autonome qui ne permet pas une ingérence dans ses choix stratégiques.

En ce qui concerne le point 3, des lettres de mission existent et elles contiennent d'ores et déjà des instructions pour que les décisions du conseil d'administration soient en adéquation avec la politique du Conseil d'Etat, entre autres, en matière de promotion des énergies renouvelables et indigènes et de protection de l'environnement. En ce qui concerne les communes, il s'agit d'une ingérence que l'Etat ne peut pas se permettre.

La motionnaire est d'accord que l'on ne prenne en considération que le premier point qui est le point central de sa motion. Ce point demande que les Vaudois consomment pour l'équivalent de 80% d'électricité provenant de sources renouvelables d'ici 2050. Cet objectif n'est pas utopique. Comme déjà dit, la Confédération demande aux communes qui sont labellisées "Cité de l'énergie" d'atteindre le même objectif. Les Services industriels de Lausanne (SIL) ont 69% de leur consommation électrique certifiée renouvelable et pour les Services industriels de Genève (SIG), c'est plus de 87%. Le marquage du courant est souvent critiqué mais l'Office fédéral de l'énergie l'a rendu **obligatoire** et demande régulièrement aux sociétés électriques de diminuer la part d'agents énergétiques non vérifiables. On voit que cela est possible, puisque les SIL ont identifié 91% et les SIG 100% de la provenance de leur électricité, contrairement à Romande Energie qui déclare avoir plus de la moitié de son électricité issue d'agents énergétiques non vérifiables.

Il est clair qu'il ne sera pas possible de produire tout ce courant sur territoire vaudois, mais ce n'est pas ce que demande la motionnaire. On l'a vu récemment, Romande énergie était prête à aller investir dans une centrale à charbon en Allemagne. Alors pourquoi ne pas investir dans de la production renouvelable à l'étranger plutôt que dans des énergies polluantes ? Une publication de l'Académie suisse des sciences naturelles intitulée "Source d'énergie : chiffres et faits" de 2007 fait la synthèse des potentiels d'énergie renouvelable en 2020 et 2050. En considérant les chiffres pessimistes, ce potentiel s'élèverait, au niveau suisse, à 54'000 GWh/an et le potentiel optimiste s'élèverait à 75'000 GWh/an. Ces chiffres peuvent être mis en relation avec les 60'000 GWh/an consommés aujourd'hui. Il serait donc possible de couvrir nos besoins avec des énergies renouvelables indigènes en 2050 et l'objectif de 80% paraît tout à fait atteignable.

Concernant les coûts, lorsque l'on voit que les Vaudois dépensent chaque année plus de 500 millions pour l'achat de mazout de chauffage, on se rend compte à quel point on est dépendant de la géopolitique mondiale et des risques que nous courons. Si ces chauffages sont remplacés par des pompes à chaleur alimentées par des énergies renouvelables, le coût, à moyen terme, sera très certainement beaucoup moins élevé que ce que l'on pense. L'énergie est un marché en constante évolution. Alors que le coût des énergies renouvelables ne cesse de baisser, celui des énergies fossiles et nucléaires augmente. Les courbes se croiseront bien avant 2050 et, à ce moment-là, on comprendra que le canton, en misant sur les énergies renouvelables, aura fait le bon choix.

En se fixant cet objectif, le canton de Vaud prendrait ses responsabilités vis-à-vis des générations futures.

Vote de la commission

Finalement, la commission recommande au Grand Conseil la prise en considération partielle de la motion par 5 oui et 4 non.

St-George, le 10 juin 2010.

La rapportrice :
(Signé) *Isabelle Chevalley*